SAINTE-THORETTE

Du côté de SAINTE THORETTE



EDITO du Maire

VIE Muncipale



VIE Associative



PROGRAMME d'animation



Edito du Maire



Chères Tauriciennes, Chers Tauriciens,

Avant toute chose, je tiens, ainsi que l'ensemble du conseil municipal, à remercier l'ensemble des habitants de notre si belle commune pour leur participation aux dernières élections municipales, avec une abstention en légère baisse par rapport à 2020 (taux d'abstention 2020 : 61.01% contre 49.11% en 2026), par votre vote, vous avez exprimé votre confiance, vos attentes et votre attachement à notre village de Sainte Thorette.

Nous mesurons pleinement la responsabilité qui nous incombe avec l'équipe municipale qui m'accompagne. Être au service de notre commune est un engagement exigeant, mais profondément humain et collectif. Nous avons à cœur d'agir avec sérieux, proximité et transparence, dans l'intérêt de tous.

Ce mandat s'ouvre dans un contexte où les communes rurales jouent un rôle essentiel et de plus en plus complexe : préserver la qualité de vie, maintenir les services de proximité, soutenir la vie associative et celle du bénévolat, si chères à notre village, accompagner les familles, nos aînés, notre jeunesse, et préparer l'avenir de notre territoire ; autrement dit et

en quelques mots : « Fidèles à nos racines, tournés vers demain ».

Ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous divise : l'attachement à notre commune et la volonté de construire ensemble son avenir nous animent.

Depuis un peu plus de deux mois maintenant, l'ensemble de l'équipe municipale prend ses marques au sein de la Mairie, notamment par rapport aux dossiers et chantiers en cours.

Avant d'en dire davantage, en quelques lignes, je souhaite particulièrement à remercier les employés municipaux, les bénévoles de la Médiathèque et les associations pour leur disponibilité et leur aide dans cette prise de poste.

Le premier sujet abordé, à peine élus, fut le passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) voté le 14/04/2025, avec plusieurs échanges entre la Communauté de Communes (CDC), la Mairie, le collectif initié par des habitants Sainte Thorette et d'autres acteurs. Une communication à ce sujet a été faite il y a quelques semaines par nos soins. En attente d'informations complémentaires, une nouvelle communication sera faite dans les prochaines semaines.

Infos Mairie

Téléphone : 02 48 57 34 45
Mail : accueil@saintethorette.fr
Ouverture de la mairie au public du Mardi au Samedi de 9h à 12h
Permanence des élus :
Présence d'un adjoint tous les Mercredis de 10h à 12h
Permanence du Maire tous les Samedis de 9h à 12h

Application : Illiwap

Retrouver votre mairie et votre médiathèque sur les réseaux sociaux,
Rejoignez nous et ne manquer plus aucune info !
Mairie de Sainte-Thorette - Cher
Le Trait d'Union, Médiathèque de Sainte Thorette



Edito du Maire

La deuxième affaire à traiter a été la réouverture du restaurant des « Rives du Cher », qui est un projet avancé et nous espérons pouvoir vous annoncer officiellement une très belle nouvelle dans les prochains mois.
Le troisième dossier abordé concernait les travaux non terminés, et à peine engagés, à l'Église depuis la tempête du mois de Juin 2023. Nous pouvons vous informer que les travaux seront, et espérons-le, terminés en Juin 2026, soit 3 ans après la tempête, et que notre coq, symbole d'espérance, retrouvera enfin sa place.
Enfin, le quatrième et dernier (mais pas des moindres !) sujet traité, et encore à traiter, n'est autre que lesdits travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes.
Une des seules choses dont nous sommes sûrs à ce jour, est qu'à l'issue des travaux, ce bâtiment communal sera et restera une salle des fêtes. Toujours en attente d'informations complémentaires, car beaucoup de choses ont été faites dans la précipitation par l'équipe municipale précédente, notamment en termes de plan de financement, de devis signés rapidement et sans le recul nécessaire, et par-dessus tout, quelques semaines seulement avant les élections municipales. Même si tout est légal, en termes d'éthique cela questionne, et malgré ceci, notre idée n'est pas de polémiquer, mais constater ce qui est factuel, et de vous en informer avec impartialité.
Il s'avère aujourd'hui que nous devrions autofinancer 25 à 35 000 euros contre 10 000 euros précédemment, et supporter de nouveaux emprunts aux conséquences lourdes pour l'équilibre de notre budget, lesquels impacteront négativement les projets que nous avions espéré mener au cours de cette mandature.
Une communication dédiée et totalement transparente, sera faite également dans les prochaines semaines, chiffres comparatifs à l'appui.
Dans les mois à venir, nous poursuivrons les projets engagés, respectueux des décisions votées.
La porte de la mairie reste ouverte à chacune et chacun d'entre vous, car le dialogue, l'écoute et le respect sont au cœur de notre mandat.

Avec tout mon dévouement au service de Sainte Thorette,

Stacy SABROU

Vie Municipale

Comissions et Syndicats



Notre engagement, être au service de tous les habitants et de l'intérêt général
1er rang : Monsieur Olivier NECTOUX, Madame Marine LAMBERT, Madame Stacy SABROU
2ème rang : Madame Victoire PLESSIS, Madame Nathalie CHANEL, Monsieur Loïc BECHERIOT, Madame Guylaine MALTHET, Madame Elise KORCABA, Monsieur Pierre FOLTIER, Monsieur Christophe D'AUBIGNY, Monsieur Eric KORCABA

Syndicat Intercommunal pour l'Administration et la Gestion des Écoles (SIAGE)
Adresse : 4 place de l'église 18120 PREUILLY - Tél : 02.48.51.30.08
Mail : siage.preuilly@wanadoo.fr
Président : Cédric Bessemoulin, conseiller à la mairie de Preuilly
Représentants de Sainte Thorette : Stacy SABROU, Eric KORCABA, Nathalie CHANEL
Suppléants : Marine LAMBERT, Loïc BECHERIOT, Pierre FOLTIER

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP)
Service de distribution de l'eau potable assuré par SIAEP Preuilly / Sainte Thorette
Adresse : 4, place de l'Église 18120 PREUILLY – Tél : 02.48.51.30.08
Mail : siaep.preuilly@wanadoo.fr
Président : Pascal LACLEMENCE, Maire adjoint à Preuillly
Représentants de Sainte Thorette : Elise KORCABA, Olivier Nectoux
Suppléants : Christophe d'AUBIGNY

Syndicat Intercommunal des Transports Scolaire (SITS)
Secrétaire : Sandrine DIJOUX-JAMET
Horaires : lundi/mardi de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 - jeudi de 8h à 12h
Tél : 02.48.51.13.57
Représentant de Sainte Thorette : Nathalie CHANEL
Suppléant : Stacy SABROU

Syndicat départemental d'énergie du Cher (SDE 18)
Distribution publique d'électricité / de gaz, éclairage public
Site internet : www.sde18.com
Représentant de Sainte Thorette : Olivier NECTOUX

Maison d'accueil rural pour personnes âgées (MARPA)
MARPA du Val d'Arnon - Rue du Val d'Arnon 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 09 72 99 46 20
Représentant de Sainte Thorette : Elise KORCABA
Suppléant : Marine LAMBERT

Correspondants Office national des forêts (ONF), gestion de la forêt communale : Pierre FOLTIER, Christophe d'AUBIGNY, Eric KORCABA
Correspondant DEFENSE : Eric KORCABA
Correspondant INCENDIE : Olivier NECTOUX

Le Conseil municipal est composé de 11 membres, dont Madame le Maire, et 3 adjoints :

Stacy SABROU, maire, Commission finances/administration, gestion du personnel administratif
Eric KORCABA, 1er Adjoint, en charge de la gestion des agents techniques, de l'environnement et des espaces verts
Elise KORCABA, 2ème Adjointe, Commission animation/communication/culture/association et en charge de la médiathèque (conjointement avec Olivier NECTOUX)
Olivier NECTOUX, 3ème Adjoint en charge de l'Urbanisme et de la médiathèque (conjointement avec Elise KORCABA)

Commissions de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BERRY
Finances, administration générale et festivités : Stacy SABROU, Olivier NECTOUX
Développement économique, Développement touristique, Mobilités, Transports et déplacements durables : Elise KORCABA

Vie Municipale

ZOOM SUR...

🇫🇷 **Cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945** 🇫🇷

Une belle matinée ensoleillée pour se souvenir, rendre hommage,
transmettre le devoir de mémoire, et vivre ensemble un moment de partage,
de souvenir et d'unité.
Le 8 mai 1945 est, et restera toujours, un symbole de liberté, de paix et de souvenirs.
Merci aux nombreux participants de leur présence, aujourd'hui grâce à vous,
nous avons fait vivre notre devoir de mémoire.
Un grand merci également, à tous ceux qui ont contribués à la réussite de cette cérémonie :
-Aux élus du conseil municipal qui ont organisés le moment convivial aux Rives du Cher,
-Aux porte-drapeaux, gardiens de nos symboles et emblèmes des sacrifices consentis,
-A nos agents municipaux, pour l'entretien réalisé en vue de cette commémoration,
-Aux enfants qui ont participés à ce devoir de mémoire : ils sont notre relève !
Et un merci tout particulier à Noa pour la lecture d'un magnifique poème écrit par Stéphanie Ramos.
Ensemble, continuons à faire vivre la mémoire de celles et ceux qui ont combattus pour notre liberté, et ayons une pensée particulière pour nos valeureux soldats morts pour la France lors des récents conflits armés.



« Sous les cendres du ciel meurtri,
Quand le tambour des armes se tait,
Naît un souffle d'éternité,
Un murmure : « N'oubliez jamais. »

Ce moment commémoratif et convivial organisé par la Municipalité, nous a permis de rencontrer les Tauriciens et Tauriciennes présents en nombre cette année. Cette matinée aura été propice aux rencontres et aux échanges.
Nous espérons vous voir encore plus nombreux lors de nos prochaines commémorations.











Vie Municipale

Médiathèque



Animations

Une lecture pour les enfants est proposée le 2ème et 4ème mercredi de chaque mois

Les adeptes de l'après-midi jeux pourront se rencontrer
Le 3éme jeudi de chaque mois

INFORMATIONS

Vous avez la possibilité de choisir et de réserver un livre en ligne, sur le catalogue de la Médiathèque départementale du Cher.
Lorsqu'il sera disponible à la médiathèque de Sainte Thorette, Babette ou l'un de nos bénévoles, se fera un plaisir de vous le procurer, n'hésitez pas !
https://www.lecturepublique18.fr/



2026

PROGRAMME DES ANIMATIONS
Mai-Juin

Les adeptes de l'après-midi jeux pourront se rencontrer
Le 3ème jeudi de chaque mois

Médiathèque TRAIT d'UNION
9 route de la Petite Ecole
18500 Sainte-Thorette
Tél : 09 71 25 14 10
Mail : mediatheque@saintethorette.fr

22 Mai – 19 juin
Exposition
1944 : l'espoir et le feu
L'année 1944 dans le Cher

Jeudi 04 juin
18h30
Conférence
Animée par Xavier TRUFFAUT
Responsable du musée de la Résistance
Et de la Déportation du Cher
Combattre et reconstruire
« Les grandes étapes de la libération dans le département du Cher »

Mercredi 03 juin
15h-17h
Atelier
« Décoration de printemps"
A la Médiathèque
Ouvert à tous

Une lecture pour les enfants sera proposée le 2ème et 4ème mercredi de chaque mois

Le Trait d'Union, Médiathèque de Sainte Thorette
9 route de la Petite Ecole
18500 Sainte-Thorette
Tél : 09 71 25 14 10
Mail : mediatheque@saintethorette.fr

Lundi FERMÉ
Mardi 15 h 00 - 17 h 30
Mercredi 14 h 00 - 18 h 00
Jeudi 10 h 00 - 12 h 00
16 h 30 - 18 h 30
Vendredi 15 h 30 - 18 h 00
Samedi 10 h 00 - 12 h 00





Vie Municipale

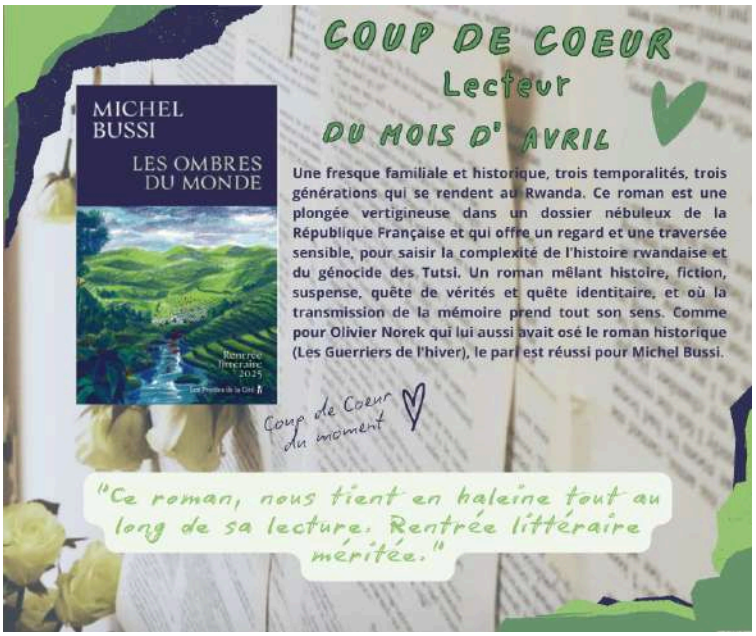
Médiathèque

Chaque mois, partagez nous vos livres “coup de coeur”, empruntés à la médiathèque de Sainte Thorette, en expliquant votre choix. Nous publierons votre avis en ligne et à la médiathèque, anonymement.
Vous pouvez dès à présent envoyer vos “coup de coeur” à mediatheque@saintethorette.fr

N’hésitez pas à venir à la médiathèque pour retrouver nos “Coup de coeur Lecteur” chaque mois, et découvrir la sélection du moment !
Une nouvelle sélection sera a retrouver à l’entrée de votre médiathèque très régulièrement, la prochaine sera… Les livres de votre été !

Voici les coups de coeur lecteur déjà publié, ainsi que notre toute première sélection.
Rejoignez nous sur le facebook de la médiathèque pour ne rien rater !









Vie Municipale

INFORMATIONS

À mon initiative, l'arrêté municipal 2026-0520 a désormais été signé et publié par Mme le Maire.
Chargé de l'entretien du village et de ses hameaux et de ses espaces verts, je mesure chaque jour le travail fournit par nos employés techniques, lesquels maintiennent avec rigueur un village propre et accueillant.
À la lecture de cet arrêté, soyez rassurés : l'entretien de nos rues et de nos espaces verts se poursuivra normalement.
Cer arrêté a pour vocation première d'établir des règles, de les clarifiées, et qu'elles soient connues de chacun.
Ceci permettra que ensemble, élus comme citoyens, auront un cadre clair, lequel déterminera nos droits et nos devoirs.
Très certainement, l'esprit de la règle va primer sur la règle, le discernement et le dialogue seront privilégiés, et resteront notre ligne de conduite.
Mais avouons que parfois, et avec regret, nous devons constater que certains bafouent ce bien commun qui nous permet de vivre avec liberté, et pour ramener cet esprit de bien vivre côte à côte, il est nécessaire de disposer d'un cadre légal pour agir.
Cet arrêté a la volonté, et le mérite, de préciser de façon explicite tous ces petits gestes du quotidien qui faciliteront la vie de tous, et ce afin que Sainte Thorette reste ce charmant village au sein duquel il fait bon vivre en toute quiétude.
Merci a chacun de faire ce que vous ferez.

(voir pages suivantes)

Eric Korcaba, 1er adjoint au maire.

RAPPEL RECENSEMENT

A partir de 16 ans révolus, merci de bien vouloir vous présenter en Mairie muni du livret de famille pour vous faire recenser, ou **rendez vous sur le site service-public.gouv.fr**. Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Un registre des personnes vulnérables est mis en place par la municipalité, n'hésitez pas à venir vous y inscrire.

INFORMATION URBANISME

Si vous avez un projet sur votre terrain, n'hésitez pas à consulter le site **service-public.gouv.fr**, afin de **vérifier si votre projet doit faire l'objet d'une demande d'urbanisme**.
La dématérialisation des autorisations d'urbanisme vous permet d'effectuer vos démarches via un guichet électronique unique pour les demandes suivantes : permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager et certificat d'urbanisme.
Il vous suffira de créer un compte sur la plateforme **https://adspetr18.pu.sirap.com/**
La procédure à suivre vous est présentée ici **https://petr-centrecher.fr/nos-actions/urbanisme/**

IMPRESSIONS GRATUITES

Chaque habitant de la commune se voit octroyer la possibilité d'effectuer **20 impressions gratuites par an**.
Suite à de nombreux abus, dorénavant, ces impressions seront faites **uniquement en mairie, aux horaires d'ouverture au public**, et seront réalisées par l'agent d'accueil

N'oubliez pas la soirée de préparation des familiades 2026, le 19 juin à 19h à la Médiathèque de Sainte Thorette, nous comptons sur vous !



Liste Pharmacies de garde (voir planning ci-dessous) :

ANDRE Dominique, 23 rue Parmentier 18570 La chapelle St Ursin : 02 48 26 44 53 pharmacie.andre@perso.alliadis.net
BULTEAU Philippe, 13 rue de la République 18500 Vignoux sur Barengeon : 02 48 51 51 78 pharmacie.bulteau@orange.fr
GATEAU Sylvie / DEMARQUAY Lucile, 1 rue du Marais 18500 Marmagne : 02 48 26 84 12 gateausylvie@gmail.com
HUSSON Catherine / LABERGERIE Laura, 7 rue Gaston Cornavin 18500 Foecy : 02 48 51 03 41 pharmaciefoecy@gmail.com
JULLIEN Cyril, 3 route de la Chapelle 18330 Neuvy sur Barengeon : 02 48 51 66 09 pharmaciedelaforet18330@gmail.com
LASCOMBE Véronique / COLETTE Romain, 130 Rue Jeanne d'arc 18500 Mehun sur yèvre. (CENTRE) 02 48 57 34 27 pharmaciehorlogemehun@orange.fr
Pharmacie Jacques Cœur, 2 rue du Professeur Luc Montagnier 18500 Mehun sur yèvre. 02 48 57 30 04
THORET Hélène, 5 rue André Brému 18500 Mehun sur yèvre. (St Syph) 02 48 57 22 44 pharmaciestsyph@officesecure.com

Juin 2026

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1 MARMAGNE	2 VIGNOUX	3 LA CHAPELLE	4 NEUVY	5 JACQUES COEUR	6 FOECY	7 FOECY
8 ST SYPH	9 FOECY	10 MARMAGNE	11 VIGNOUX	12 LA CHAPELLE	13 MARMAGNE	14 MARMAGNE
15 NEUVY	16 JACQUES COEUR	17 ST SYPH	18 FOECY	19 MARMAGNE	20 JACQUES COEUR	21 JACQUES COEUR
22 VIGNOUX	23 LA CHAPELLE	24 NEUVY	25 JACQUES COEUR	26 ST SYPH	27 CENTRE	28 CENTRE
29 JACQUES COEUR	30 MARMAGNE	1	2	3	4	5

Juillet 2026

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
29	30	1 VIGNOUX	2 LA CHAPELLE	3 NEUVY	4 LA CHAPELLE	5 LA CHAPELLE
6 NEUVY	7 ST SYPH	8 FOECY	9 MARMAGNE	10 VIGNOUX	11 ST SYPH	12 ST SYPH
13 LA CHAPELLE	14 VIGNOUX	15 JACQUES COEUR	16 ST SYPH	17 FOECY	18 VIGNOUX	19 VIGNOUX
20 MARMAGNE	21 VIGNOUX	22 LA CHAPELLE	23 FOECY	24 MARMAGNE	25 CENTRE	26 CENTRE
27 ST SYPH	28 FOECY	29 JACQUES COEUR	30 VIGNOUX	31 LA CHAPELLE	1	2

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 018-211802376-20260520-2026_0520-AR

SAINTE-THORETTE
SYMLE-LHOMELLE

Arrêté n°2026-0520

prescrivant l'entretien de la voirie et l'élagage des plantations le long des voiries communales

Madame le Maire de la commune de Sainte-Thorette (Cher)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2212-2,
Vu le Code de la voirie routière, notamment l'article R.116-2,
Vu le règlement sanitaire départemental du Cher ;
Vu l'article R.610-5 du Code Pénal qui prévoir que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe ;

Considérant que l'entretien des voies publiques est une nécessité évidente pour maintenir une commune dans un état constant de propreté et d'hygiène ;
Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants autant que les habitants concourent, en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous ;

ARRÊTE

article 1er – Balayage et entretien des trottoirs
L'entretien des trottoirs incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique.
Chacun est tenu de balayer le trottoir (si celui-ci est goudronné) dans toute sa largeur jusqu'au caniveau, et sur toute la longueur au- devant des immeubles bâtis ou non bâtis.
S'il n'existe pas de trottoirs, un espace de 1,20 m de largeur devra être entretenu au droit de la façade ou de la clôture des riverains.
Le nettoyage concerne le balayage, mais également le désherbage et le démoussage des trottoirs.
Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques interdits par la loi.
Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts, soit par compostage à domicile, soit par dépôt en déchetterie. En aucun cas, ils ne doivent être mis dans les containers d'ordures ménagères.
Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ou dans le caniveau, ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Article 2 – Neige et gel
Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau ou sur les accotements, en les dégageant autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sel, du sable, des cendres ou encore des sciures de bois devant leurs habitations.

Route de Mehun-sur-Yèvre - 18500 Sainte Thorette
Tél.: 02 48 57 34 45 - E-mail : secretariat@saintethorette.fr

Permanences secrétariat : du Mardi au Samedi de 9 heures à 12 heures

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 018-211802376-20260520-2026_0520-AR

Article 3 – Déjections canines
Par mesure d'hygiène, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants ainsi que dans les enceintes sportives.
Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

Article 4 – Entretien des végétaux
Les haies doivent être taillées par les propriétaires, à l'aplomb du domaine public ; il doit être veillé à ce que leur hauteur n'interfère pas avec les réseaux aériens des lignes téléphonique et/ou électriques ainsi qu'avec la visibilité dans certains lieux à savoir l'approche d'un carrefour ou d'un virage.
Les branches et racines s'avançant sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaires ou le locataire, au droit de la limite de propriété.
A défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.

Article 5 – Poubelles
Lorsque le ramassage des ordures ménagères se fait le vendredi matin, les poubelles ne doivent être sorties sur le trottoir que la veille et rentrées le soir même du ramassage pour une question d'accessibilité.

Article 6 – Contraventions
Conformément aux lois et règlements en vigueur, les infractions constatées sont passibles d'une amende de 1ère classe (article 131-3 du Code Pénal).

Article 7 – Exécution du présent arrêté
Madame le Maire et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et dont une ampliation sera transmise à la Sous-Préfecture de Vierzon.

Sainte-Thorette, le 20 mai 2026

MAIRIE DE SAINTE THORETTE 18130

Le Maire
Stacy SABROU

Publication des actes par affichage
Transmis au représentant de l'État le 20 MAI 2026
Publié le : 20 MAI 2026

Vie Associative

BROCANTE

Le comité de St Vincent St Blaise organise sa brocante annuelle le

Dimanche 12 Juillet 2026, de 8h à 18h
Adresse : Terrain de sports - Route de Mehun sur Yèvre 18500 Sainte-Thorette

Restauration et buvette sur place

Horaires exposants : 06h30 à 18h00
Tarif exposants : 2 € / ml

Placement par ordre d'arrivée

Demande de renseignements et inscription au 06 07 11 64 96 ou 06 62 67 10 60

🔥FÊTE DE LA MUSIQUE – BERRY HANDBALL CLUB 🔥

Bonjour à tous !
C'est avec une immense joie (et un grand rugissement 🐻) que nous vous annonçons que les Ours du Berry Handball Club fêtent la musique comme il se doit !
🎤 Et attention… ce ne sera pas un concert, mais DEUX concerts pour une soirée totalement endiablée !
🍻 Une buvette sera à votre disposition pour vous rafraîchir
🍜 Et pour ravitailler les estomacs, notre ami Lyla Thaï (food truck thaï) sera de retour pour vous régaler !
📍 Rendez-vous au stade de foot de Sainte-Thorette
📅 Samedi 13 juin
🕕 À partir de 18h00
⚠️ Attention : risque d'ours en liberté… ambiance garantie !
On vous attend nombreux pour partager ce moment festif avec nous ! 🎉





La Kermesse s'est déroulée ce vendredi 22 mai à l'école de Preuilly sous une chaleur estivale. Les enfants et les parents étaient au RDV et tous ont passés un agréable moment.

!!! A vos agendas !!!
Prochain et dernier RDV de l'année :
Le traditionnel feu de St Jean

Stade de Ste Thorette
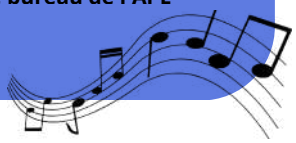
Le samedi 20 juin 2026

Au programme : barbecue, buvette et concert de Laura Mauger.

Nous vous attendons nombreux !!
A très vite !

Le bureau de l'APE







Partez pour une **promenade d'environ 1 km** le long des bords du Cher, rythmée par des haltes où des **conteuses d'ANIMA** vous feront voyager à travers histoires et légendes.
La troupe FARANDOLE jouera pour vous et le Duo musical STEEL clôturera cette étonnante balade.
Au fil du parcours, profitez également d'un point de dégustation mettant à l'honneur les produits de nos régions.
Une buvette ainsi qu'une possibilité de restauration seront proposées sur place pour prolonger ce moment convivial.
Rendez vous le samedi 13 juin à partir de 18H30 au terrain de loisirs de Fublaine et en cas de mauvais temps rendez-vous à la Médiathèque de Ste Thorette



🚁✈️ JOURNÉES DÉCOUVERTE ULM ✈️🚁
CLUB ULM BOURGES SAINTE-THORETTE

Envie de prendre de la hauteur et de découvrir les sensations du vol en ULM ? Venez partager un moment convivial et vivre une expérience aérienne unique lors de nos Journées découverte ULM !

📅 Dimanche 7 juin 2026
🕙 De 10h à 19h
📍 Club ULM de Sainte-Thorette (à 10 km de Bourges en direction de Reuilly)

Au programme :
✅ Baptêmes de l'air (pendulaire, multiaxe, autogyre)
✅ Tarifs préférentiels pendant l'événement
✅ Exposition d'appareils ULM
✅ Rencontre avec des passionnés
✅ Petite restauration sur place : sandwiches, merguez, crêpes…

Que vous soyez passionné d'aviation, curieux de découvrir le monde de l'ULM ou simplement à la recherche d'une belle sortie en famille, cette journée est ouverte à tous !
📞 Informations : 06 62 29 35 95
🌐 abul.asso.fr

Bonjour à toutes et tous,
Une nouvelle association à Sainte-Thorette ??? Cette association a pour but de créer des liens, des rencontres, au travers d'activités diverses : culturelles (dont spectacles vivants), animation, création, écocitoyenneté, sociales.
Elle se nomme « APRES LA PLUIE »,
1 route de Reuilly – 18500 Sainte-Thorette –
Mail : apreslapluie18@orange.fr
Vous pouvez y adhérer au prix de 7 € par personne. (L'adhésion permet, sur certains évènements, de bénéficier d'un tarif préférentiel).
Nous essaierons toujours de vous proposer des activités en accord avec vos attentes, d'ailleurs vous pouvez proposer vos idées et nous serons à votre écoute, elle est ouverte à tous, jeunes, séniors, enfants ….
Il va sans dire que nous cherchons des bénévoles (nous sommes nous-mêmes tous bénévoles) pour chaque manifestation que nous ferons.
L'association sera là pour vous trouver une fonction qui correspondra à vos attentes et à vos choix.
Pour le lancement de notre association nous seront présents aux Familiades de Sainte-Thorette le samedi 22 aout au terrain de sport.
Nous ferons des jeux gratuits et d'autres à tous petits prix qui vont vous amuser, c'est sûr ! A bientôt.
L'association Après la pluie.

ASSOCIATION APRES LA PLUIE...



Programme d'Animations

La municipalité et l'ensemble des associations de Sainte Thorette, se mobilisent chaque jour pour faire vivre notre village



04 juin 2026
Conférénce Médiathèque "Les grandes étapes de la libération dans le département du Cher

13 juin 2026
Dépistage du Cancer de la peau en partenariat avec Groupama **INSCRIPTION OBLIGATOIRE EN MAIRIE**

13 juin 2026
Balade contée de l'ASSOTAULO

13 juin 2026
Fête de la musique avce le BERRY HANDBALL CLUB

19 juin 2026
Réunion de préparation des familiades de Sainte Thorette

20 juin 2026
Feux de Saint Jean de l'APE

12 juillet 2026
Brocante organisée par le Comité de Saint Vincent Saint Blaise de Sainte Thorette

22 août 2026
Familiades de Sainte Thorette et Concours de Tartes

L'agence GROUPAMA de Mehun sur Yèvre, organise 2 journées de dépistage du cancer de la peau en partenariat avec la société AVISDOCS (ce sont déjà plus de 8000 avis d'experts qui ont été donnés).

Le 9 juin à la salle Maurice Genevoix de MEHUN SUR YEVRE de 8h à 19h
Le 13 juin à la mairie de SAINTE THORETTE de 8h à 19h

Le dépistage est ouvert a tous, gratuit, sur inscription

LES DEUX JOURNEES SONT COMPLETES

" Un dépistage simple, rapide, encadré par des experts, près de chez vous, qui peut réellement faire la différence pour votre santé."

EXPOSITION Du 22 Mai au 19 Juin 2026
Venez nombreux découvrir l'exposition,
"1944 : L'espoir et le feu, l'année 1944 dans le Cher" prêtée par les Archives Départementales du Cher et la Médiathèque départementale du Cher - Monchermedia.

CONFERENCE Jeudi 4 Juin 2026 à 18h30
L'exposition donnera lieu à une **conférence le Jeudi 4 Juin 2026 à 18h30** animée par Monsieur Xavier TRUFFAUT, Responsable du Musée de la Résistance et de la Déportation du Cher, et dont le thème sera : **COMBATTRE ET RECONSTRUIRE "Les grandes étapes de la libération dans le département du Cher"**



Les Familiades de Sainte Thorette

REVIENNENT POUR LA 3ÈME ÉDITION

LE 22 AOÛT 2026 À PARTIR DE 10H



ANIMATIONS GRATUITES

Mur d'escalade, balade a poney, initiation au handball avec le "Berry hand ball club", stand de maquillage, présence de la fanfare vierzonnaise THAMARA à partir de 14h, initition au tir à l'arc avec le club "Les archers florentais", petit train, championnat Tauricien de gobeur de Flanby, stands d'animations...

13h Concours de tartes aux fruits

15h spectacle du "P'tit Cabaret de Sainte Thorette" et initiation à la danse en ligne

16h30 Familiathlon avec de nombreux lots à gagner !

20h Concert de Fred Daubert, "Les Gérard(S) Lambert chantent Renaud"

Buvette, et présence du Food Truck "Adrienne et Jean" (burgers, nuggets, crêpes et glaces l'après midi)

Concours de Tartes aux Fruits

Inscription ouverte à tous, Jury de professionnels de la gourmandise !



Les Familiades de Sainte Thorette

Samedi 22 Août - 13h

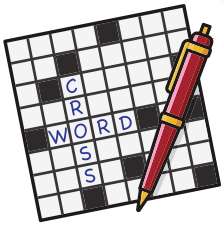
Coupon Réponse à remettre en Mairie avant le 3 Août

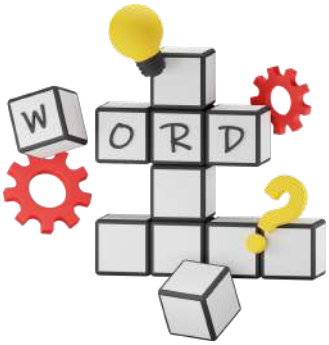
Je souhaite participer au concours de Tartes du Samedi 22 août à 13h, et dépose ma tarte sur le stand du concours entre 10h et 12h

NOM : ..... Prénom: .....

TEL : ..... MAIL : .....

Mots Croisés





Bonjour à tous, tout d'abord, Mea culpa, Mea maxima culpa, dans la grille précédente, pour la définition du L vertical, 2 ème mot une erreur s'est glissée, ça n'était pas « Il aurait pu être empereur » mais « Il fut empereur ». Vous aviez rectifié par vous-même. Pour le thème de la grille qui vient, j'ai choisi **les toponymes de la commune de Sainte-Thorette**. J'en ai recensé plus de cent. Ce qui veut dire que j'ai de quoi créer au moins 4 grilles. Voici la première. Toutes et tous à vos cartes d'état-major.

Ys

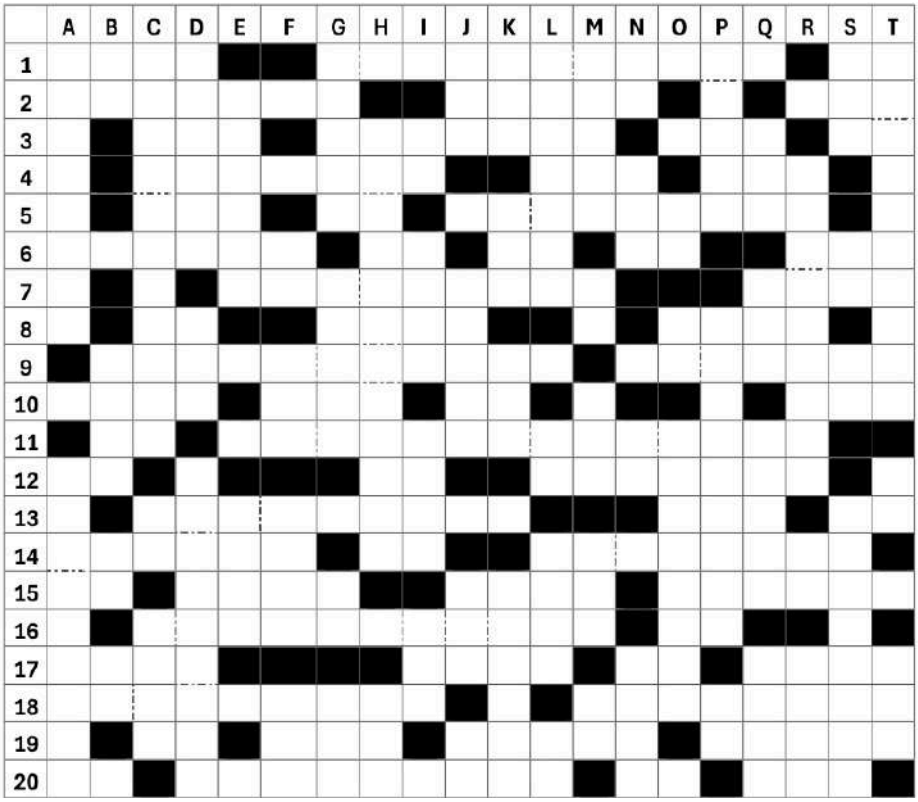
Enigme



Réponse à l'énigme précédente, "Quel mot de la langue française s'écrit d'une manière au singulier, et perd toutes ses lettres sauf une, au pluriel" :
Il s'agit de l'œil et des yeux.
Pour cette fois ci, il n'y aura pas d'énigme. Certaines définitions de la grille le sont.

Solution Grille précédente

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
1	M	I	T	T	E	R	R	A	N	D	■	E	T	■	M	A	C	R	O	N
2	A	D	O	■	■	A	■	U	■	O	■	P	A	N	A	C	H	A	G	E
3	C	■	P	O	M	P	I	D	O	U	■	A	N	■	■	C	I	■	M	T
4	M	U	■	D	I	A	■	R	■	M	E	R	■	F	A	U	R	E	■	T
5	A	■	D	E	S	C	H	A	N	E	L	■	C	A	S	S	A	■	■	O
6	H	■	O	■	■	E	O	N	■	R	■	B	■	R	■	■	C	O	T	Y
7	O	P	U	S	■	S	N	■	■	G	L	O	B	A	L	E	■	T	H	E
8	N	I	M	E	S	■	N	■	A	U	■	N	E	N	O	N	■	A	I	E
9	■	L	E	T	■	M	I	L	L	E	R	A	N	D	■	■	A	N	E	S
10	G	I	R	O	N	■	R	E	■	S	■	P	■	O	N	■	U	■	R	■
11	I	E	■	■	N	U	L	■	B	P	■	F	A	L	L	I	E	R	E	S
12	S	T	■	■	■	■	■	P	R	O	■	O	R	I	E	L	■	I	■	■	A
13	C	■	M	A	T	H	■	U	N	S	■	T	E	■	■	P	O	H	E	R
14	A	R	A	■	P	O	I	N	C	A	R	E	■	M	A	I	L	L	O	T
15	R	E	L	U	■	L	G	■	E	R	E	■	G	O	A	L	■	■	L	E
16	D	E	G	A	U	L	L	E	■	K	■	O	R	I	■	U	N	■	I	S
17	■	L	A	■	G	A	O	■	L	O	U	B	E	T	■	L	■	L	E	I
18	D	■	C	A	R	N	O	T	■	Z	N	■	V	I	■	I	R	E	N	E
19	O	■	H	I	■	D	■	M	A	Y	A	■	Y	E	Y	E	■	S	■	N
20	■	P	E	R	I	E	R	■	S	■	U	S	■	S	U	R	E	T	E	S



Horizontalement :
1 : Et d'épée – ***Pré calciné*** – Fin d'infinitif. **2** : Amaigrie – Bas cotés entre l'abdomen et la cuisse – Direction.
3 : Collectionneuse de chaussures – ***Exploitant de petites parcelles*** – Ovation de stade – Fleuve Russe. **4** : Pellicules d'or – La BD en est le 9ème – Huile anglaise.
5 : Argent argotique – Rythme de course peu fatigant – ***Lieu boisé***. **6** : Eternel pays d'avenir selon Clémenceau – Conjonction – Largeur d'une étoffe – Fin d'infinitif – Appel déroutant.
7 : ***Manières d'agir anciennes et fréquentes*** – Pour la première fois. **8** : Saint Normand – Aurochs – Coupe de cheveux.
9 : ***Il partageât son manteau*** – ***Pièce scandaleuse de Schnitzler***. **10** : Ame d'un mort – Nous pouvons être pris la main dedans – La 7 était réputée – On peut en attraper un en allant la chasse.
11 : Radiation courte – ***Depuis 2007 il n'en a plus le droit***. **12** : Mesure Chinoise – Certain câbles le sont – Faire trempés.
13 : ***Lieu où l'on battait le fer*** – Heure d'été Britannique – La mienne. **14** : Rêver – Xénon – ***En Ile de France elle est de Saint Denis.***
15 : Petit saint – Elle est Manta ou au beurre blanc – Pas contres – C'est le plus grand des voleurs. **16** : ***Pré au baudet*** – Idem.
17 : On les croise à ne rien faire – Lieu de sauvagerie ou d'art noble – Préposition – On l'avance ou il nous surveille en classe. **18** : ***C'était le berlaudiot*** – ***Celte il était situé sur un marécage.***
19 : Axe de rose – Elima – Bateaux Britanniques – Classe. **20** : La sienne – ***Vaste étendue calcaire*** – Ancien conjoint – ZAZ en a une chez elle.

Verticalement :
A : On le porte pour aller à l'école – ***Terrain sablonneux***. **B** : Heures matinales - Robe indienne – retiré phonétiquement – Ile de France.
C : ***Pour la goutte une herbe miraculeuse y pousse*** – Grec ancien phonétiquement – Boit comme un chat. **D** : Décollages – Son foie est apprécié des gourmets – ***Imposante masse de pierre isolée***.
E : ***Ce pût être un lieu rocheux*** – Celui-ci n'a pas de garde. **F** : Bande de papier peint – Demi somnifère – Il parait que c'est chic – Irisa.
G : Maladie moyenâgeuse - Rhus – Interjection – Association Clermontoise. **H** : ***Lieu de cuisson du calcaire*** – Musique de la rue.
I : Adulte nous en avons 206 – Elimer – Noé l'était souvent – Grimace Bretonne. **J** : Minet anglais – Corps céleste – Lettre – Beau Gosse.
K : Première dynastie Chinoise – Capitale Nord-Africaine phonétiquement – Rivière d'Europe centrale – Argent d'enlèvement. **L** : Furieuse - Intelligence estimée – Pas court – Cri de douleur.
M : Prénom Arabe brillant – Direction – Amusant – Dieu Nordique – Brevet technique. **N** : Ronnaseconde' – Classement – Arbuste – Anneau de cordage.
O : Fin d'infinitif – Fleuve côtier – ***Lieu où existait certainement une fabrique de poterie*** – **P** : Arbre de Dieu – Peureux – Petit tour.
Q : Premier de 101- Pas amateur – Hybride de deux variétés – Petit moineau. **R** : ***On y trouve les mûres*** – Venu au monde – De feu.
S : Exercice abrégé – Cardinaux opposés – Première note – Duplicité. **T** : ***C'est certainement la forêt des fourmis*** – Possessif – Veille du nouvel an anglais.